

Paris, le 30 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de sécurisation et de circulation mis en place par la préfecture de police à l'occasion de la Saint-Sylvestre 2023

A l'occasion de la Saint-Sylvestre 2023, la préfecture de police va déployer, comme chaque année, à Paris et en petite couronne, un dispositif de sécurisation renforcée visant à garantir la sécurité des personnes et des biens, et à prévenir les troubles à l'ordre public, dans un contexte de menace terroriste élevée.

Dans ce cadre, 6 000 policiers et gendarmes seront mobilisés à Paris et en petite couronne.

- **Un dispositif de sécurisation renforcé sur le secteur des Champs-Élysées à Paris 8**

La Ville de Paris organise sur l'avenue des Champs-Élysées un spectacle de passage à la nouvelle année. La démonstration musicale avec animations débutera à 18h jusqu'à 23h40 et sera suivie d'un mapping vidéo sur l'Arc de Triomphe. Le spectacle se terminera par le traditionnel spectacle pyrotechnique d'une durée de 10 minutes, à compter de 0h.

Dans ce contexte, un dispositif de sécurité renforcé est mis en place :

- Du dimanche 31 décembre 2023 à 18h jusqu'au lundi 1^{er} janvier 2024 à 10h, la vente à emporter d'alcool et sa consommation sur la voie publique, dans un périmètre élargi autour de l'avenue des Champs-Élysées sont interdites (*arrêté n°01603*).
- Le stationnement (du 31 décembre 10 h au 1^{er} janvier à 4 h) et la circulation (du 30 décembre à 22 h au 31 décembre 15h avenue des Champs-Élysées entre les rues de Presbourg et de Tilsitt et l'avenue des Champs-Élysées ainsi que le 31 décembre à 15h jusqu'au 1^{er} janvier à 4 h) de tout véhicule sont interdits par arrêté (*n°01604*) dans des voies et portions de voies des 8^{ème}, 16^{ème}, et 17^{ème} arrondissements parisiens.
- du dimanche 31 décembre 2023 à 16h30 jusqu'au lundi 1^{er} janvier 2024 à 4h, un périmètre de protection réglementant l'accès et la circulation des personnes est institué par arrêté (*n°01602*). L'accès à cette zone protégée est possible par plusieurs points spécifiques (cf. la carte en annexe) où le public fera l'objet d'un filtrage par les forces de l'ordre (effectifs de la ville de Paris, appuyés par les forces de sécurité intérieure), qui procéderont à des inspections et fouilles de bagages ainsi qu'à des palpations de sécurité. Dans ce périmètre, sont interdits :

- tout rassemblement de nature revendicative;
- le port, le transport, l'utilisation d'artifices ou d'articles pyrotechniques, d'armes à feu y compris factices, de tout objet susceptible de constituer une arme ou un projectile
- la vente et le transport sans motif légitime de tous objets susceptibles de constituer une arme
- l'accès des animaux dangereux.

- Plusieurs stations de RER et de métro seront fermées au public (les correspondances à l'intérieur des stations resteront toutefois possibles) :
 - 🚫 à compter de 15 h : fermeture de la station Charles de Gaulle – Étoile,
 - 🚫 à compter de 16 h : sur la ligne 1 fermeture des stations entre Concorde et Argentine (Champs-Élysées Clemenceau, Franklin D. Roosevelt, Georges V, CDG Etoile)
 - 🚫 les stations Tuileries (L1), Passy (L6), Léna L9), Boissière (L6) et La Motte-Picquet (L 6, L8, L10) feront également l'objet de fermeture.

Sur l'avenue des Champs-Élysées, sur laquelle des rassemblements importants sont à prévoir, un dispositif spécifique est mis en place, afin de prévenir tout trouble à l'ordre public et pour lutter contre tous les phénomènes de délinquance. Les forces de l'ordre assureront une présence visible et dissuasive pour prévenir les comportements délictuels ou dangereux, les actes de vandalisme, de dégradations, ainsi que les agressions, dans un périmètre immédiat, mais aussi plus en profondeur sur les axes alentours. Ce dispositif physique sera aiguillé et renforcé par de la vidéo-patrouille.

- **Un dispositif de contrôle et de sécurisation déployé sur le territoire de l'agglomération parisienne**

Dans le but de prévenir la commission d'infractions, les troubles à l'ordre public et les phénomènes de violences urbaines, un dispositif adapté est mis en place :

- Mesures préventives et réglementaires : le transport et la distribution de carburant, dont le gaz inflammable, dans des conteneurs individuels sont interdits depuis le 20 décembre, jusqu'au 2 janvier à 8 h, à Paris et en petite couronne (*arrêté n°01565*). De même, la cession d'artifices de divertissement des catégories F2 à F4, et des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 sont interdites, depuis le 20 décembre, jusqu'au 2 janvier 2024 à 8 h (*n°01564*).
- La captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs sont autorisés par arrêtés (*n° 01574 et 01575*) ainsi que les survols d'hélicoptères sur l'ensemble de l'agglomération parisienne.
- Un dispositif déployé sur la voie publique et dans les transports en commun : la mobilisation sur le territoire sera renforcée. Des effectifs en tenue et en civil, dont la mobilité et l'adaptabilité seront assurées, sont chargés de veiller à la sécurité des personnes et des biens.
- Une vigilance particulière sera portée sur la coordination zonale de sécurisation des transports en commun. Plusieurs équipes patrouilleront dans l'ensemble des gares et stations parisiennes et de petite couronne.

- Un traitement judiciaire adapté est mis en place dimanche soir et lundi, pour une prise en compte rapide des potentielles victimes et des mis en cause.

Le Préfet de police rappelle qu'aucun débordement ne sera toléré tant sur les Champs-Élysées que sur l'ensemble de l'agglomération. La plus grande fermeté sera employée le cas échéant pour y mettre un terme.

- **Recommandations pour le public**

Il est recommandé aux personnes désirant assister aux festivités sur le secteur :

- d'anticiper et de planifier tout déplacement dont le trajet retour ;
- de mettre ses effets personnels en sécurité ;
- d'éviter de transporter des sacs et bagages ;
- de ne pas transporter d'objets interdits ou dangereux ;
- de respecter les consignes des forces de l'ordre et de secours ;
- de faire preuve de civisme, pour prévenir tout risque lié à des mouvements de foule ;
- de contourner largement, en tant qu'automobiliste, le secteur des Champs-Élysées ;
- de rester attentifs aux annonces faites par la préfecture de police, notamment via son compte Twitter (@prefpolice, <http://twitter.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

Il est rappelé qu'aucun spectacle pyrotechnique n'est programmé à la Tour Eiffel ou au Trocadéro.

Objets interdits :

INTERDIT / FORBIDDEN



Armes, Objets Tranchants & Contendants
Weapons, Sharp & Blunt Objects

Chiens
Dogs

Drogues
Drugs

Alcool
Alcohol



Bouteilles en
verres
Glass bottles

Aérosols
Aerosols

Pyrotechniques
& Explosifs
Pyrotechnics &
Explosives

Essence
Gas

Casques
Helmets

Moyens de transport
Means of transport

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr

Annexe : périmètres de sécurisation et de protection :

